

Formation Professionnelle « Prévenir et traiter les pathologies liées à l'humidité »

Public visé : Architectes, maîtres d'œuvre, constructeurs, artisans, économistes.

Pré-requis : Aucun

Objectifs :

- Savoir analyser les désordres pathologiques liés à l'humidité
- Proposer des solutions pour remédier aux désordres constatés
- Prévenir l'apparition des pathologies dans le cadre d'une construction neuve ou d'un projet de rénovation

Programme :

1. Quelles sont les pathologies liées à l'humidité et les causes de leur apparition

- 1.1 Les sinistres et pathologies que l'on peut rencontrer dans le bâtiment
- 1.2 Analyser les désordres liés à l'humidité et identifier les causes associées
- 1.3 Le phénomène de condensation (point de rosée): causes et conséquences

2. Comment prévenir l'apparition de pathologies liées à l'humidité dans les projets de construction ?

- 2.1 Choix des matériaux et points de vigilance dans leur mise en œuvre
- 2.2 Cas particulier des toitures plates (toiture chaude/toiture froide)
- 2.3 Les outils permettant d'évaluer le risque de condensation
- 2.4 Etude de cas

3. En rénovation : comment traiter les désordres et quelles sont les erreurs à éviter ?

- 3.1 Identifier et traiter les problèmes d'humidité existants
- 3.2 Comprendre le comportement du bâtiment et particulièrement du bâtiment ancien
- 3.3 L'impact de l'isolation sur les transferts d'humidité (isolation extérieure et isolation intérieure) et les solutions pour ne pas générer de pathologies
- 3.4 Le rôle de la ventilation et les solutions dans la rénovation
- 3.5 Etude de cas.



Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, Photos.
- Etudes de cas concrets

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leurs connaissances sous la forme de QCM en fin de formation.

Moyens Techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur

Formateur :

Martial CHEVALIER

Informations pratiques :

Lieu : Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 14 h (2 jours)



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche »